



**PROGRAMME DE FORMATION : POLICE DE LA CHASSE**

Une formation, Module 2, Police de la chasse se déroulera le :

\_\_\_\_\_ 2025

Rendez-vous : Salle \_\_\_\_\_,

Rue : \_\_\_\_\_,

Commune : \_\_\_\_\_,

**A 8 h 15 mn**

Celle-ci se déroulera de la façon suivante :

8 h 15 mn : accueil,

8 h 30 mn : Appel des candidats

Présentation des candidats, de la formation,

Consignes et règles de vie pendant le stage,

Signature de la feuille de présence,

10 h : Pause-café,

10 h 20 : reprise des cours,

12 h : Déjeuner en commun,

13 h 30 : Reprise des cours,

15 h : Pause-café,

15 h 20 : reprise des cours,

17 h 30 : Fin de formation

: Q.C.M.

: Evaluation pédagogique

: Débriefing.

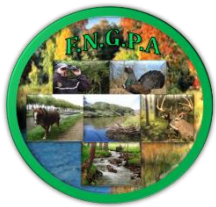
Prévoir le nécessaire pour la prise de note.

Le coût de cette formation s'élève à \_\_\_\_\_ Euros par jour et par candidats.

Veillez confirmer votre candidature :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_



N° Tél : \_\_\_\_\_ Adresse Mail : \_\_\_\_\_

Signature

## PROGRAMME POLICE DE LA CHASSE

*La formation du module 2 se décompose en quatre grands chapitres :*

- ⇒ I : Des notions d'écologie.
- ⇒ II : La réglementation de la chasse.
- ⇒ III : Les connaissances cynégétiques.
- ⇒ IV : Les conditions de régulation des espèces pouvant occasionner des dégâts.

*Cette formation est programmée pour une durée de 8 heures.*

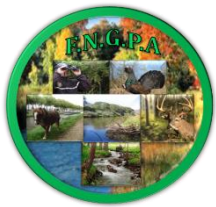
*Elle est conforme au décret 2006 -1100, du 30 août 2006, relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le Code de Procédure Pénal et modifiant le Code de l'Environnement et le Code Forestier.*

### **LES NOTIONS D'ÉCOLOGIE**

*Les habitats du patrimoine faunique  
Les aménagements en faveur de la biodiversité  
Les critères à retenir pour l'aménagement d'un territoire  
Les actions en plaines et coteaux cultivés  
Les actions en bocage  
Les actions dans les bois et boqueteaux  
Les actions en garrigues et cultures méditerranéennes  
Les actions en montagnes*

### **LA RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE**

*Le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
Les Fédérations de Chasse  
Le Code de l'Environnement  
Les modalités de destruction  
La protection du gibier  
Les compétences du garde-chasse particulier  
Ses tenues et signes extérieurs (mentionnant les missions la mission confiée)*



*L'acte de chasse  
Les procédés de chasse, de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts*

### **LES CONNAISSANCES CYNEGETIQUES**

*Les conventions internationales  
Les espèces chassables  
Les espèces non chassables  
Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts  
Les espèces domestiques  
Les espèces sans statuts  
Les outils de gestion du territoire*

### **LES CONDITIONS DE REGULATION DES ESPECES POUVANT OCCASIONNER DES DEGATS**

*Les catégories de pièges autorisés.  
L'homologation des pièges.  
L'agrément des piégeurs.  
La déclaration des opérations de piégeage.  
Les prescriptions générales pour le piégeage.  
Les espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts  
Les dispositions diverses.*

### **LE CONTROLE DES CONNAISSANCES**